

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt deux
Le 17 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 11 mars 2022

OBJET : Tarif du loyer de l'appartement communal T4

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL

ABSENT excusé : Annie Pignède donne pouvoir à Jean-Michel Drevet, Laure-Paola Guivier donne pouvoir à Sébastien Guillaud, David Orjollet

Secrétaire de séance : Sylvie Sabatier

Cette délibération annule la délibération n°2018-23.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant du loyer de l'appartement T4 dont la date présumée de disponibilité et d'application du nouveau loyer est le 01/04/2022.

La revalorisation des loyers interviendra à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers ou lors d'une nouvelle mise en location. En l'absence de clauses particulières il convient de se référer au trimestre qui correspond au dernier indice connu à la date de la signature du bail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 2 abstentions – 11 voix pour

DECIDE à la majorité, de fixer le loyer du logement T4 à 625 € charges comprises (loyer 550 € + charges 75 €).

DECIDE à la majorité, que les loyers seront révisés à la date anniversaire de la signature du bail en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers publié par l'INSEE.

DECIDE à la majorité que le montant de la révision des loyers sera fixé par arrêté du Maire.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité -Affiché et Certifié exécutoire

